



**LES PERSONNES ADMISES PROVISOIREMENT
NE RESTENT-ELLES QUE TEMPORAIREMENT
EN SUISSE?**

LES PERSONNES ADMISES PROVISOIREMENT NE RESTENT-ELLES QUE TEMPORAIREMENT EN SUISSE?

Toutes les personnes demandant l'asile qui font face à de graves menaces dans leur pays ne sont pas reconnues comme réfugié-e-s en Suisse.

Les personnes qui fuient un conflit armé ou une guerre civile n'obtiennent généralement qu'une **admission provisoire**. Celle-ci doit être **renouvelée chaque année et n'accorde que des droits limités**.

Pourtant, **elles ne peuvent souvent pas rentrer chez elles avant longtemps, car les conflits durent souvent des décennies**. On estime que 90 %

des personnes admises à titre provisoire restent en Suisse sur le long terme.

L'admission provisoire n'existe qu'en Suisse et au Liechtenstein. Tous les autres pays européens ont introduit un statut de protection spécial offrant de meilleures perspectives d'intégration.

Le bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein s'engage pour que l'admission provisoire soit remplacée par un statut de protection plus stable.